

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

**Conseil académique du 15 septembre 2026
Décision n° 841/2026/CAB**

Sujet : Approbation du PV du Conseil Académique du 27 mai 2026

Le procès-verbal du Conseil Académique du 27 mai 2026 est proposé au vote.

- Nombre d'électeurs : 77
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Nombre de votes pour : 39
- Nombre de votes contre : 0
- Nombre de votes en abstention : 0

Fait à Limoges, le 15 septembre 2026

**Le Président de l'Université de Limoges
Président du CAC**

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges